

# Règlement de concours

## Le prix ROSO 2012

### Pourquoi inscrire sa commune ?

- ✦ Pour défendre l'aménagement dans l'optique du développement durable,
- ✦ Pour protéger et valoriser l'environnement, la nature, le patrimoine et les sites paysagers,
- ✦ Pour promouvoir une politique diversifiée de production et d'utilisation des énergies s'appuyant sur les économies d'énergie,
- ✦ Pour qualifier l'image de sa commune.

### Agenda

Entre le 1<sup>er</sup> juin et  
le 15 juillet 2012:

Inscriptions des  
communes

Entre le 15 juillet et  
le 15 octobre 2012:

Délibérations du jury

Le 15 octobre 2012:

Remise des prix

Ce document peut être téléchargé  
à partir du site [asso-roso.org](http://asso-roso.org)

Règlement déposé chez SCP Berna et Richard,  
huissiers de justice, 17 bis boulevard Lebègue  
60530 Neuilly en Thelle.



# Règlement de concours

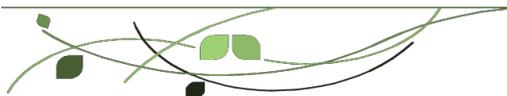


## Le prix ROSO 2012



Pour l'année 2012, Le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (R.O.S.O.) annonce le lancement d'un concours sur les bonnes pratiques environnementales prises dans les différentes communes de l'Oise. Les communes lauréates se verront décerner le prix de l'environnement du ROSO 2012. Cette action entre dans le cadre de la déclinaison du grenelle au plus près du citoyen et a reçu le soutien de la DREAL Picardie.

Les articles ci-après définissent le règlement du concours destiné aux communes du département de l'Oise.



### Article 1

#### Le R.O.S.O.

Le R.O.S.O. est l'organisateur de ce concours et il définit le règlement qui s'impose aux communes candidates.

Il est le seul habilité à organiser, pour l'année 2012 et les années à venir, l'attribution des prix « R.O.S.O. 2012 ».

Le R.O.S.O. ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates.

### Article 2

#### L'objet du concours

Ce concours tient à récompenser les communes de l'Oise qui fondent leurs développements sur une organisation répondant au mieux aux besoins de sa commune, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. En fin de compte, ce concours met en relief les outils et les méthodes qui peuvent être mis en place dans l'organisation de la ville et de ses territoires dans le but de sauvegarder notre environnement.

Le R.O.S.O. désire, à travers cette compétition, couronner la commune de l'Oise la plus responsable et innovante dans la gestion des ressources naturelles, de l'énergie, des déchets, etc.

### Les critères de sélection

Les prix R.O.S.O. 2012 récompense obligatoirement une commune de l'Oise œuvrant pour le respect de l'environnement par le biais de bonnes pratiques en faveur du développement durable. En mettant en place un concours sur l'amélioration de l'environnement, le R.O.S.O. entend accentuer une prise de conscience encore insuffisante.

**Gestion de la biodiversité:** Forêts, marécages, plans d'eau et espaces littoraux sont à inventorier, à restaurer, à aménager sans les dénaturer et, surtout, à protéger.

Les bonnes pratiques peuvent être aussi la limitation des produits chimiques nocifs pour l'Homme et pour l'environnement, par l'emploi de solutions de substitution moins dangereuses pour l'environnement.

**Gestion de l'eau:** La pénurie de la ressource en eau doit nous inciter à être vigilants sur son utilisation et à encourager toutes techniques permettant de l'économiser: par exemple l'arrosage aux heures les moins chaudes de la journée, les techniques utilisées pour l'irrigation et le bon état d'entretien des réseaux, etc. De même sont prises en compte les techniques utilisées pour la récupération de l'eau de pluie.

**Gestion des déchets:** Le ramassage des papiers et autres déchets ne doit pas se limiter au centre-ville. De plus, leur gestion à partir de tris sélectifs et de déchèteries doit être mise en évidence. La maîtrise de la pollution canine participe aussi à la mise en valeur environnementale de la commune. La propreté est un élément capital pour le respect environnemental.

**Gestion des énergies:** En choisissant les énergies les mieux adaptées à ses besoins, la commune optimise sa consommation énergétique et ses coûts d'exploitation. Une gestion adaptée de l'énergie permet ainsi de réduire les dépenses énergétiques et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

La gestion de l'énergie est un point capital dans le respect environnemental car présent dans la plupart des secteurs, comme celui du transport ou de l'habitat.

**Gestion du patrimoine Bâti :** La qualité du patrimoine a toujours créé des disparités entre les communes de l'Oise. Le jury saura faire la différence entre une ville de banlieue et un village aux maisons à colombages. Dans chaque cas, cependant, les collectivités locales doivent savoir valoriser leur patrimoine ancien ou moderne et inciter, par des mesures d'accompagnement, leurs habitants à entretenir leurs habitations.

**Accès aux documents administratifs :** Toute personne a le droit, sans avoir à motiver sa demande ou à justifier d'un intérêt quelconque à agir, de consulter un document administratif, ou d'en obtenir une copie.

C'est un critère essentiel puisqu'il permet à toute personne de s'opposer ou d'appuyer un projet en rapport avec l'environnement. La quantité de documents communiqués et la facilité avec laquelle elle les transmet est prise en compte dans ce concours.

**Bonnes Pratiques environnementales:** Parce que le respect environnemental ne passe pas uniquement par ces critères, les bonnes pratiques peuvent être de natures variées et différentes à celles définies par le règlement. Le R.O.S.O. tient donc, avec cette dernière catégorie, à récompenser les communes de l'Oise qui auraient mis en place un projet ou des méthodes qui ne correspondent pas aux critères précédents.

## Article 4

### L'inscription

L'inscription est gratuite et ouverte à tous les élus des communes de l'Oise.

Les communes qui désirent participer doivent renvoyer un dossier de candidature qui se compose :

- ✦ Du **coupon inscription** présent en annexe ou téléchargeable sur le site du R.O.S.O. ([asso-rosoro.org](http://asso-rosoro.org)),
- ✦ Parallèlement, les communes candidates constituent un **dossier** pour la (les) catégorie(s) pour lesquelles elles souhaitent concourir. Ce dossier présente leurs motivations pour être récompensées. Il comprend par ailleurs des éléments de présentation du contexte territorial, ainsi que des renseignements sur les critères pris en compte par le jury (cités dans l'article 4).

Les communes désireuses de participer au concours ont jusqu' au 15 juillet 2012 pour adresser leur dossier :

- ✦ **Soit par mail** : [d.male@free.fr](mailto:d.male@free.fr)
- ✦ **Soit par courrier** : *MALE Didier*, 86 rue de la libération 60530 Mesnil en Thelle (l'envoi par courrier est à la charge du candidat).

## Article 5

### Le jury

Le R.O.S.O. organise le concours sur la base des critères et des éléments d'appréciation du règlement défini par l'article 3.

Le R.O.S.O. se réserve le droit d'enquêter et d'examiner la véracité et la crédibilité du projet proposé par une commune candidate.

Le jury est présidé par le Président du R.O.S.O., Monsieur MALE Didier. Le jury est composé de spécialistes qualifiés dans les domaines de l'environnement et du développement durable ainsi que des membres du conseil d'administration du R.O.S.O. Les membres sont désignés par le Président du R.O.S.O.. Ils s'engagent à respecter la charte des jurys.

Le jury établit son palmarès pour chacune des catégories après l'étude et l'analyse de tous les actions mises en place et proposées par les communes candidates.

En cas d'indécision, le président tranchera. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Une décision d'un jury ne peut être annulée que si une erreur ou une tromperie délibérée est mise à jour dans les déclarations de la commune nommée ou récompensée, pendant ou après la réunion du jury, ou encore si une infraction ou un manquement est constaté.

## Article 6

### Les prix

Le palmarès retenu par le jury est présenté lors d'une remise des prix organisée durant le mois d'octobre.

- ✦ La commune arrivant première dans la catégorie « Biodiversité » se verra attribuer le prix « **R.O.S.O. Développement Durable 2012 dans la catégorie Biodiversité.** »
- ✦ La commune arrivant première dans la catégorie « Eau » se verra attribuer le prix « **R.O.S.O. Développement Durable 2012 dans la catégorie Eau.** »
- ✦ La commune arrivant première dans la catégorie « déchets » se verra attribuer le prix « **R.O.S.O. Développement Durable 2012 dans la catégorie Déchets.** »
- ✦ La commune arrivant première dans la catégorie « Energie » se verra attribuer le prix « **R.O.S.O. Développement Durable 2012 dans la catégorie Energie.** »

- ✦ La commune arrivant première dans la catégorie « Patrimoine bâti » se verra attribuer le prix « R.O.S.O. Développement Durable 2012 dans la catégorie Patrimoine Bâti ».
- ✦ La commune arrivant première dans la catégorie « accès aux documents administratifs » se verra attribuer le prix « R.O.S.O. Développement Durable 2012 dans la catégorie Accès aux documents administratifs ».
- ✦ La commune arrivant première dans la catégorie « bonnes pratiques environnementales » se verra attribuer le prix « R.O.S.O. Développement Durable 2012 dans la Bonnes pratiques environnementales ».

De plus, chaque commune pourra, grâce aux panneaux situés aux entrées de villes, afficher le prix du « R.O.S.O. Développement Durable 2012 » et ainsi montrer clairement aux habitants leur engagement en faveur du développement durable.

Les communes participantes qui n'arriveront pas en tête dans leurs catégories se verront attribuer un certificat de participation au concours. Le R.O.S.O. souhaite ainsi entraîner les communes à renouveler leur engagement aux concours des années suivante et encourager les autres communes à prendre part au concours.

## Article 7

### Demande de renseignements

Toute demande de renseignements concernant le prix « R.O.S.O. 2012 » peut être adressée:

- ✦ **Soit par mail:** [d.male@free.fr](mailto:d.male@free.fr)
- ✦ **Soit par courrier:** MALE Didier, 86 rue de la libération 60530 Mesnil en Thelle (l'envoi par courrier est à la charge du candidat).

## Article 8

### Confidentialité et propriété intellectuelle

Les communes lauréates autorisent également le R.O.S.O. à utiliser leurs noms, photographies, et autres informations les concernant pour les seuls besoins de ce concours, pendant toute sa durée.

Tout problème de confidentialité doit, au préalable, être porté à la connaissance du Jury concerné. Les limitations liées à la confidentialité des projets ne doivent pas nuire à la compréhension du sujet, ni le réduire à une déclaration. Le R.O.S.O. et les membres du Jury s'engagent à respecter le caractère confidentiel des documents qui leur sont soumis.

## Article 9

### Engagements des participants

Les candidats s'engagent à fournir de façon sincère des éléments aussi exacts que possible dans le cadre de leur candidature.

De plus, les communes inscrites au concours pour le prix « R.O.S.O. 2012 » acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

## Coupon inscription

« *Concours sur les bonnes pratiques environnementales* »

### **Prix R.O.S.O. 2012**

A renvoyer avant le 15 juillet 2012 avec un dossier complet présentant votre dossier  
pour la (les) catégorie(s) dans laquelle vous concouriez:

✉ [d.male@free.fr](mailto:d.male@free.fr) MALE Didier, 86 rue de la libération 60530 Mesnil en Thelle

---

Commune:.....

.....

Adresse:.....

.....

Téléphone: .....

Mail:.....

.....

Catégorie du concours: .....

.....

Outils, méthodes ou pratiques mis en place:.....

.....

.....

Commentaire:.....

.....

.....

.....

.....

.....